Demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALFOREZ en vue de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) lieu-dit Les Appens à Sury-le-Comtal

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture du Lundi 29 Juin 2026

Lieu : Pôle Associatif Jacques Clavier
1C rue des Grands Jardins 42 450 Sury-le-Comtal

Participant(e)s à l'organisation :

- **Animation** :
 - Gisèle LAMOTTE, commissaire enquêtrice.
 - Joyce CHETOT, commissaire enquêtrice suppléante.
- **Intervenants (Maitrise d'ouvrage) : Société VALFOREZ**
 - Frédéric RILLIOT, Direction Territoire Sud-Est, responsable environnement Colas.
 - Cyrille FOND, responsable d'établissement TPCF/Colas Forez.
 - Marin GARCES, responsable économie circulaire Colas.
 - Jean-Yves PORTE gérant la société JEAN-YVES PORTE, travaux publics et transport.

Public :

Elus / personnalités : M. le Maire de Sury-le-Comtal Yves MARTIN, Mme Naséra CHABANE Adjointe, et M. Thierry HAREUX adjoint.

Au total 54 personnes environ dont plusieurs personnes de l'Association Suryquoise pour la Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature (ASSEN).

Annexe :

Tableau synthétique des observations/questions du public et réponses de VALFOREZ. Pour faciliter sa lecture questions et réponses ont été classées par thèmes.

Pièce Jointe :

Diaporama des présentations utilisées en séance.

Rappel du Contexte

Cette première réunion a été planifiée par l'avis préfectoral n° : SPM 01/2026 au titre de l'article L 181-10-1 du Code de l'environnement qui dispose que *« dans un délai de quinze jours à compter du début de la consultation, le commissaire enquêteur, ou la commission d'enquête organise une réunion publique d'ouverture avec le pétitionnaire ».*

La consultation ayant été ouverte le lundi 15 juin 2026, la réunion a eu lieu le lundi 29 juin 2026.

Une telle réunion vise à informer et mobiliser le public dès le début du processus de consultation, afin de garantir une participation effective du public durant la procédure et de permettre la prise en compte de ses préoccupations dans la décision finale.

Les commissaires enquêtrices (titulaire et suppléante) en ont assuré la coordination et l'animation, tandis que VALFOREZ en a pris en charge la logistique avec le concours de la mairie de Sury-le-Comtal.

Déroulement de la réunion (de 18h à 20h)

Ouverture de la réunion par la commissaire enquêtrice (10mn)

Après avoir salué les participants la commissaire enquêtrice a rappelé son rôle et exposé le déroulé de la soirée *(diapositives n° 1 à n°7*).

Il s'agit de :

- Présenter le projet objet de la demande d'Autorisation environnementale.
- Engager un échange entre le porteur de projet et le public.
- Exposer les modalités de la consultation.

Rappel également du contexte réglementaire du projet et des dates de la consultation sur 3 mois : du 15 juin au 15 septembre 2026.

Elle informe le public de l'enregistrement des débats de la réunion, enregistrement qui sera détruit dès la réalisation du compte-rendu. Ce dernier et le diaporama seront intégrés dans le registre numérique de la consultation.

Présentation du projet par les représentants de VALFOREZ (30mn)

En s'appuyant sur le support *(diapositives n°8 à n°40)* sont évoqués, outre l'origine de la société VALFOREZ (Colas Forez/TPCF et entreprise Porte) :

- Les premiers éléments du projet (localisation et site d'exploitation…).il s'agit de transformer l'ancienne carrière d'argile Bouyer-Leroux au lieu-dit Les Appens à Sury-

le-Comtal en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) avec plate-forme de tri concassage.

- La notion juridique de « déchets inertes », la distinction entre matériaux recyclables (brique, béton…) destinés au concassage et matériaux non recyclables (terres) destinés au dépôt définitif.
- La présentation du contexte local avec la pénurie de sites d'accueil de déchets inertes dans la Loire avec la fermeture du Vallon du Vernet, la volonté de recyclage et de lutte contre les dépôts sauvages.

Temps d'échanges (1h10mn)

Les participants sont invités à s'exprimer et les représentants de VALFOREZ à leur répondre.

Les principaux échanges ont porté sur :

- Les contrôles des camions et des apports à l'entrée du site (déclaration d'acceptation préalable, contrôle visuel, analyses aléatoires).
- La gestion de l'eau (nappe affleurante détectée d'où le régime d'autorisation, et mise en place de piézomètres…).
- Le bruit (règlementation Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE), mesures avant/après exploitation…).
- La poussière, la propreté des routes (bac décanteur, balayeuse...).
- La biodiversité (étude faune-flore d'un an, réduction du projet de 300 000m3 et 1.4 Ha pour préserver une zone humide…).
- L'historique du site (engagements non tenus par Imerys/Bouyer-Leroux lors de la précédente exploitation).

Sont formulées : des interrogations sur le choix du site à Sury-le-Comtal, l'expression « d'un ras le bol » par rapport à ce type de projets (carrière, ISDD...), la crainte de dévaluation de l'image de la commune et des propriétés, l'opposition frontale à un nouveau projet sur ce site.

Le maire de Sury-le-Comtal interpellé rappelle la délibération défavorable au projet prise à l'unanimité lors du dernier conseil municipal de juin 2026.

Les représentants de VALFOREZ font part de leur volonté d'écoute, de dialogue et de concertation vis à vis des riverains si des problèmes sont identifiés lors de l'exploitation.

Les principaux sujets abordés et les réponses apportées au cours de ces échanges sont réunis dans le tableau synthétique joint en annexe ci-dessous.

Présentation des modalités de participation par la commissaire enquêtrice et conclusion (10mn)

Il s'agit d'une consultation « dynamique » où les informations sur le site seront mises à jour avec la publication des avis des collectivités territoriales, des services de l'Etat dont l'Autorité Environnementale, ainsi que des réponses du maître d'ouvrage VALFOREZ.

La commissaire enquêtrice rappelle les moyens pratiques d'information et de participation offerts au public *(diapositives n°41 à n°50)* et invite les participants à la rencontrer au cours des deux permanences et à déposer leurs questions et observations au moyen des différents outils proposés :

Contribuer sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7332/.

Envoyer un courriel à l'adresse : consultation-du-public-7332@registre-dematerialise.fr.

Adresser un courrier postal en mairie de Sury-le-Comtal à l'attention de Mme LAMOTTE commissaire enquêtrice pour le projet Valforez, mairie de Sury-le-Comtal place de l'Hôtel de Ville 42450 SURY-LE-COMTAL.

Déposer sur le registre papier en mairie de Sury-le-Comtal (aux jours et heures de réception du public).

Se rendre aux permanences en mairie de Sury-le-Comtal : le vendredi 10 Juillet matin, et le mardi 1er Septembre après-midi.

Participer à la prochaine réunion publique le mercredi 9 septembre 2026 de 18h à 20h, Pôle Associatif Jacques Clavier à Sury-le-Comtal.

Prendre connaissance des nouveaux documents et des contributions en se rendant sur le site de la consultation dématérialisée https://www.registre-dematerialise.fr/7332/.

La consultation est ouverte jusqu'au 15 septembre 2026 à 17h.

A 20h la commissaire enquêtrice a clôturé cette réunion d'ouverture de la consultation.

Le 10 Juillet 2026

Gisèle Lamotte

Commissaire enquêtrice

ANNEXE

PRINCIPALES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS ET REPONSES DE VALFOREZ.

Questions du public regroupées par thèmes (reformulées)	Réponses des représentants de VALFOREZ (reformulées)
HISTORIQUE DU SITE **Pourquoi la non-réhabilitation du site par IMERYS qui s'y était engagé ? La remise en état n'était pas de mettre des déchets inertes.**	Pas d'éléments de réponse par rapport à l'antériorité. Va se renseigner pour apporter des réponses
Pourquoi le site de Sury ?	Ce dernier a obligation d'être réaménagé (Bouyer Leroux devait le faire) pour la remise en état. (Redonne la définition des déchets). Les déchets terreux sont les 70% de déchets entrants non recyclables qui viendront remblayer,) Remise en état prévue comme terrain agricole et conservation d'un plan d'eau.
CONTROLES DES DECHETS **Les déchets : 70% de non recyclables et 30% de recyclables**	Valorisation au mieux des déchets inertes acceptés. 70 % de non recyclables vont en dépôts définitifs 30% restants recyclés : deuxième vie
La vérification des déchets est-elle uniquement visuelle **Comment une personne peut-elle gérer 30 camions par jour ? Doute sur le visuel, s'interroge sur des produits acceptés qui pourraient être pollués, venir de sites industriels ?**	**Phase amont** sur l'origine des déchets avec vérification sur un logiciel qui peut alerter si origine suspecte. De nombreux matériaux viennent aussi de nos propres chantiers- Rejet des matériaux si doute. Diagnostic sur les chantiers de nos clients vérification de l'origine des matériaux. Si matériaux viennent de sites industriels, surveillance accrue. Nos clients sont à 70% des collectivités publiques, et le reste prives et industriels **Ensuite sur site** : Caméras de contrôle à réception des camions. Puis 1er contrôle : déclaration d'acceptation préalable, (DAP) Vérification provenance et conformité des déchets. Puis 2eme contrôle par le personnel du chargeur qui déverse les matériaux

Suggestion de compromis	Enfin Contrôle aléatoire avec analyses (arrêté du 12/12/2014) « Pack inerte » envoyé dans les labos pour vérifier l'absence de pollutions. Si pollution détectée il est de la responsabilité de notre entreprise de dépolluer d'où l'intérêt de la vigilance.
POUSSIERES **Présences et nuisances des poussières dues au broyage concassage ainsi qu'à la circulation des engins de chantiers et des manipulations sur le site.**	Concassage se fera hors juillet et août hors période sèche. Campagne de mesures de poussières à chaque période de concassage et aussi souvent que nécessaire. Arrosage des pistes pour rabattre les poussières mais avec programmateur pour utilisation de l'eau à bon escient. Origine de l'eau : sur site Campagne de concassage : 2 fois x15 jours (2 à 3 m3/j pour la consommation d'eau). Pour les camions : asperseurs pour réduire la consommation Engagement à ce qu'il n'y ait pas de nuisances : à l'écoute et prêt à rencontrer les riverains régulièrement. (Commission de suivi également) fait partie de la politique d'acceptabilité de l'entreprise pour ses sites.
BRUIT **La forme de la carrière n'en fait-elle pas une caisse de résonnance ? Quelles sont les mesures prévues ?** **Bruit des engins de chantier, et bip de recul ?**	Respectera la réglementation (+ 5db par rapport au bruit ambiant) mais dans le dialogue/solution avec les riverains les plus proches impactés. Travailler ensemble afin de remédier aux nuisances. Mesures de bruit dans les 6 mois qui suivent la mise en service. Invite à visiter le site en exploitation à Montrond les Bains qui traite un volume équivalent au projet de Sury.

Bruit du concassage pour les maisons riveraines proches ?	Entre la partie basse (-10 m dessous la première fenêtre : mesures de bruit à ce niveau-là) Bip du recul c'est une sécurité ^pour le personnel à remplacer par le cri du Lynx plus discret. Activités prévues uniquement pendant la semaine, ni les week-ends ni en horaires de nuit.
EAU **Quelles mesures prises pour le maintien de la qualité de l'eau ? Y a-t-il des piézomètres ?** **Pourquoi ne peut pas prévoir des casiers dans la zone d'enfouissement ?** **Rejet de l'eau (150 000m3) dans quel exutoire ?** **Quelle précaution prise pour les parcelles limitrophes pour éviter des pollutions ?** **Contresens : utiliser l'eau pour rabattre les poussières alors que l'on manque d'eau…**	Les ISDI dépendent du régime enregistrement mais une étude hydrogéologique a été faite : nappe affleurante sur le site d'où piézomètres et régime d'autorisation avec « procédure consultation du public ». Piézomètres avec un rapport d'hydrogéologue avant le démarrage de l'exploitation (3 piézomètres dont 1 en amont et 2 en aval). Analyse de contrôle de la nappe tous les trimestres. Nécessité d'évacuation de l'eau dans de bonnes conditions. Pour l'instant ne peut pas répondre, solution à trouver avec l'agricultrice impactée. Concertation et dialogue et vigilance indispensable et en continu. cf paragraphe sur les poussières sur les mesures déployées.. I
BIODIVERSITE **N'est pas abordée la présence d'espèces comme le guêpier d'Europe, le crapaud sonneur à ventre jaune, le hibou-grand-duc.** **Le terme compensation est gênant également.**	Il y a eu un inventaire faune/flore pendant un an de prospections par un écologue (sur quatre saisons) La seule espèce repérée est le » chevalier guignette ». Les espèces citées n'ont pas été trouvées La réduction et l'évitement sont plus efficaces que la compensation. A été préservée la zone de biodiversité la plus riche du site en réduisant de 300 000m3 et 1,4 ha le projet de stockage.

Espace biodiversité : où allez-vous prendre l'eau pour arroser ?	La zone est en eau : le prélèvement se fera sur site
DEPLACEMENTS/TRANSPORTS **30 camions /jour : ce qui soulève le risque routier accru sur l'axe de la départementale D8 Saint-Etienne /Montbrison (déjà 10 000 véhicules/jour).** **Qui entretient la route pour la propreté ?** **Problème de sécurité pour l'accès au site : sur la voie communale croisement des véhicules avec camions ?** **Problème de l'entretien/résistance de cette voierie avec le fréquent passage de camions de 44 tonnes ?**	Le Conseil départemental de la Loire fait partie des instances interrogées. Il n'y a pas de réponse pour le moment. En sortie de site : bac décanteur (Et à l'entrée du site) avec curage régulier. Faire un minimum d'enrobés sur le site pour la circulation des camions Et si nécessaire possibilité de mettre en place une balayeuse Ancien accès carrière Bouyer-Leroux accessible aux poids lourds. Il faudra faire des chicanes. En cours une auscultation de la chaussée pour voir si elle est dimensionnée et le résultat sera transmis.
EMPLOI **Combien de création d'emploi ?**	2 emplois existants, pas de nouvelle création.
PROJET DE SUBSTITUTION **Pourquoi ne pas laisser le site en eau pour que cela serve à l'irrigation et aux agriculteurs en lien avec le Syndicat Mixte d'Irrigation du Forez (SMIF) ?.**	Il s'agit d'un autre projet et aux responsables de présenter un dossier adéquat. Notre entreprise de TP cherche des exutoires, il y a eu contractualisation avec Bouyer-Leroux, et des études de préparation du projet sur 4 ans.

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE VALFOREZ

Réunion publique du 29 Juin 2026

LES COMMISSAIRES ENQUÊTRICES

- **Titulaire** : Gisèle LAMOTTE
- **Suppléante** : Joyce CHETOT

ORDRE DU JOUR

18h : PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA CONSULTATION

18h10 – 18h40 : PRÉSENTATION DU PROJET PAR VALFOREZ

18h40 – 19h50 : QUESTIONS - RÉPONSES

19h50 : CONCLUSION - MODALITÉS DE PARTICIPATION

19h55 – 20h : QUESTIONS - RÉPONSES

LE CONTEXTE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) AU LIEU-DIT LES APPENS À SURY-LE-COMTAL SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ VALFOREZ.

AVEC REMBLAIEMENT ET INSTALLATION DE :

- BROYAGE CONCASSAGE (PAR CAMPAGNE)
- TRANSIT DE PRODUITS DÉCHETS NON DANGEREUX INERTES.

LOCALISATION SUR UNE ANCIENNE CARRIÈRE D'ARGILE EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ BOYER-LEROUX JUSQU'EN 2017. AVEC **DEMANDE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT** POUR LE SECTEUR DES APPENS.

L'ASPECT RÉGLEMENTAIRE

Installation de stockage de déchets inertes
volume 500 000 m3

ICPE

Interdiction de stockage de déchets inertes **en zone d'affleurement de nappe** sous le **régime de l'enregistrement**.

Peut être autorisé en basculant la procédure enregistrement de la rubrique 2760-3 en **procédure d'autorisation ICPE** comme le prévoit l'article L512-7-2 du code de l'environnement.

Vidange de l'ancienne zone d'extraction
Assèchement, mise en eau
Rejets d'eaux pluviales
Rejet dans les eaux de surface.

LOI SUR L'EAU

Régime de la déclaration

+ AUTORISATIONS CONNEXES

DÉFRICHEMENT (code forestier)
DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES (code de l'environnement)

LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

DÉSIGNÉE PAR LE TA

INDÉPENDANTE

- DE LA PRÉFECTURE
- DU MO
- DES BUREAUX D'ÉTUDE
- DES ENTREPRISES

ADHÉRENTE À LA CNCE charte de déontologie

ANIME LA CONSULTATION

ANALYSE LES CONTRIBUTIONS

RÉDIGE UN RAPPORT ET DES CONCLUSIONS MOTIVÉES

PRÉSENTATION DU PROJET PAR VALFOREZ

VALFOREZ –INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES

SURY LE COMTAL (42)



VALFOREZ

Réunion d'ouverture : 29 juin 2026

- 1 – Contexte Local
- 2- Présentation de l’entreprise
- 3 – Qu’est ce qu’un déchet inerte ?
- 4 – Le projet VALFOREZ
- 5 – Echanges / Questions



01

CONTEXTE LOCAL



CONTEXTE LOCAL

Selon vous, combien de m3 de terre doit on évacuer dans le cadre d'une construction de maison ?



SANS SOUS-SOL

20 à 50 m³

= 2 À 5 CAMIONS



VIDE SANITAIRE

50 à 100 m³

= 5 À 10 CAMIONS



SOUS-SOL COMPLET

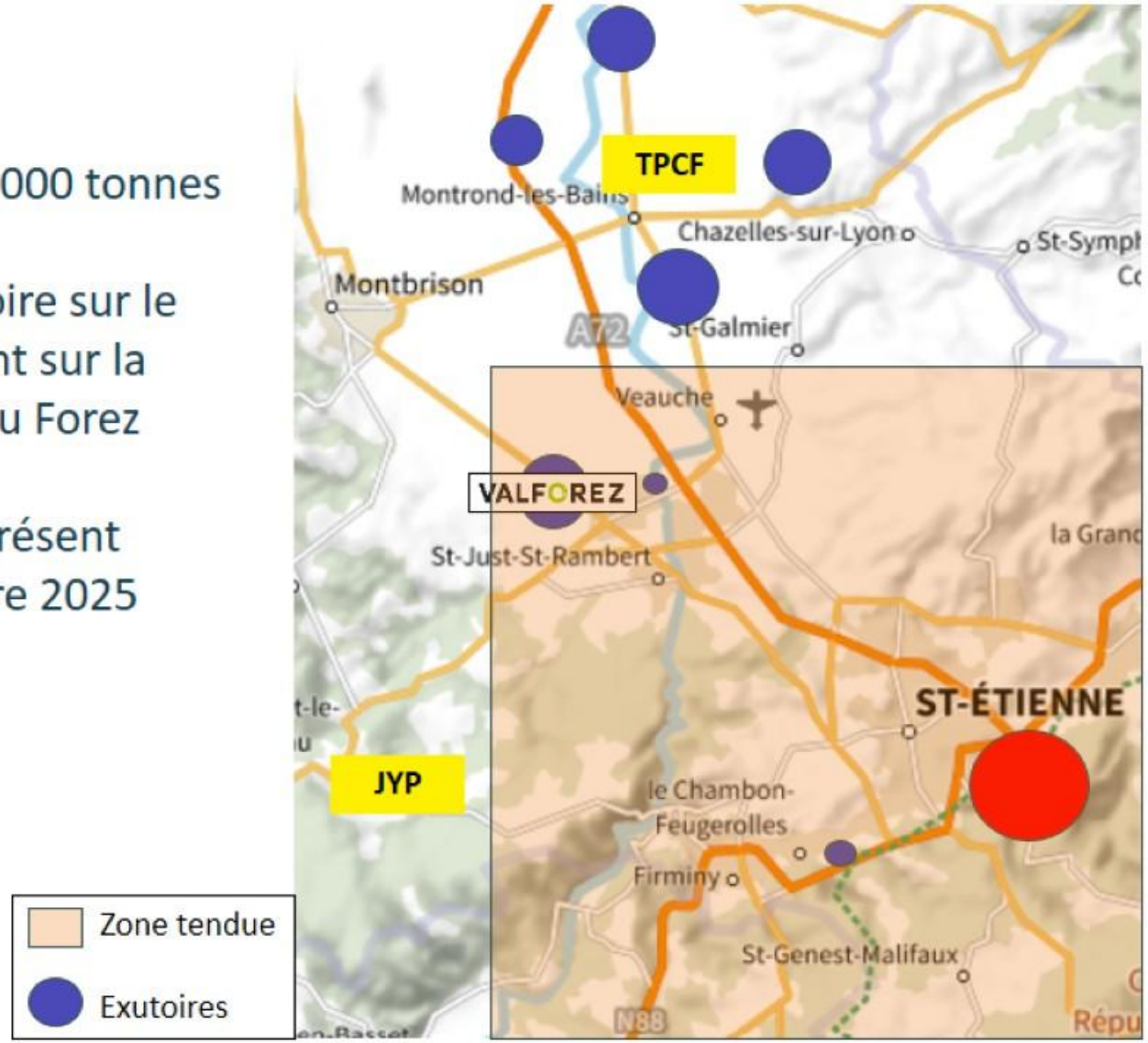
200 à 300 m³

= 20 À 30 CAMIONS

* À titre indicatif pour une maison individuelle classique

ETAT DES LIEUX DES EXUTOIRES DANS LA LOIRE

- Capacité d'accueil en 2025 : environ 750 000 tonnes
- Il y a aujourd'hui un réel manque d'exutoire sur le département de la Loire, particulièrement sur la métropole Stéphanoise et sur la plaine du Forez
- Vallon du Vernet qui accueillait jusqu'à présent 300 000 tonnes par an a fermé en octobre 2025



LE CONTEXTE LOCAL

- Favoriser le recyclage des matériaux inertes
- Economiser les ressources naturelles
- Apporter une solution de stockage pour les déchets inertes provenant de la plaine du Forez
- Lutter contre les dépôts sauvages



Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)



Décharge sauvage – Andrézieux-Bouthéon (42)

02

PRÉSENTATION DES ENTREPRISES



PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

TPCF

TRAVAUX PUBLICS COLAS FOREZ

JEAN YVES PORTE

VALFOREZ

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

TPCF

- Etablissement de COLAS France
 - ZAC des Bergères – 42210 Montrond-les-Bains
 - 405 route de Briennon – 42300 Mably

- Entreprise de travaux publics spécialisée :
 - Terrassement et aménagement urbain
 - Génie écologique
 - Assainissement et eau potable
 - Station d'épuration
 - Entretien des routes
 - Recyclage

- Effectif de 110 personnes sur le département

- Gestion d'une plateforme de recyclage sur Montrond-les-Bains











PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

JEAN YVES PORTE

- Rue Suc du Mas – 42380 – La Tourette

- Entreprise de travaux publics spécialisée :
 - Travaux publics
 - Transports
 - Recyclage
 - Dépollution

- Effectif de 50 personnes

- Gestion d'une plateforme de recyclage sur La Tourette









03

DÉFINITION DÉCHETS INERTES



DÉFINITION



- Un **déchet inerte** ne brûle pas, ne se détériore pas et ne présente **aucun risque de pollution.**



- Tout matériau inerte sortant de l'emprise du chantier prend le statut de « **déchet** ».



- Le traitement de ses déchets nécessite d'avoir des **installations spécialisées.** Ils représentent un **véritable gisement à valoriser** afin de préserver **les ressources naturelles,** une grande partie est **recyclable.** Cependant une partie nécessite d'être mise en dépôt définitif.

INERTE RECYCLABLE ET NON RECYCLABLES

- Les déchets inertes se séparent en deux parties : les déchets **recyclables** et **non recyclables**



Inertes recyclables





Inertes non recyclables

Recyclage

enfouissement



Granulats recyclés



Réaménagement de sites

04

NOTRE PROJET



PLAN DE SITUATION





HISTORIQUE DU SITE

- Site d'extraction d'argile pour la réalisation de briques depuis 1978
- Site propriété de la société BOUYER LEROUX
- Extraction sur le site terminée en 2021
- Site vidangé tous les ans pour permettre l'exploitation
- L'exploitant avait obligation de remettre son site d'extraction en état agricole et une zone en plan d'eau.



CARACTÉRISTIQUES

- Capacité de remblai totale de 550 000 m3 (soit environ 1 000 000 tonnes)
- Exploitation prévue sur 14 ans + 1 année pour la remise en état – BOUYER LEROUX reste propriétaire du site
- Plateforme de recyclage
- Vente de granulats recyclés aux entreprises et aux particuliers

Déchets inertes acceptés :

- Briques
- Tuiles et céramique
- Bétons
- Mélange de bétons, tuiles, céramiques,

Recyclable

- Terres et pierres

Non recyclable

Déchets non acceptés :

- Verre
- Matériaux contenant de l'amiante
- Déchets non inertes
- Matériaux pollués

Refusé

ORGANISATION

- **0** – Accès au site
- **1** – Entrée du site
- **2** – Base-vie et Pont bascule
- **3** – Plateforme de vente de granulats
- **4** – Plateforme de tri et de recyclage
- **5** – Zone de remblaiement
- **6** – Refuge « biodiversité »

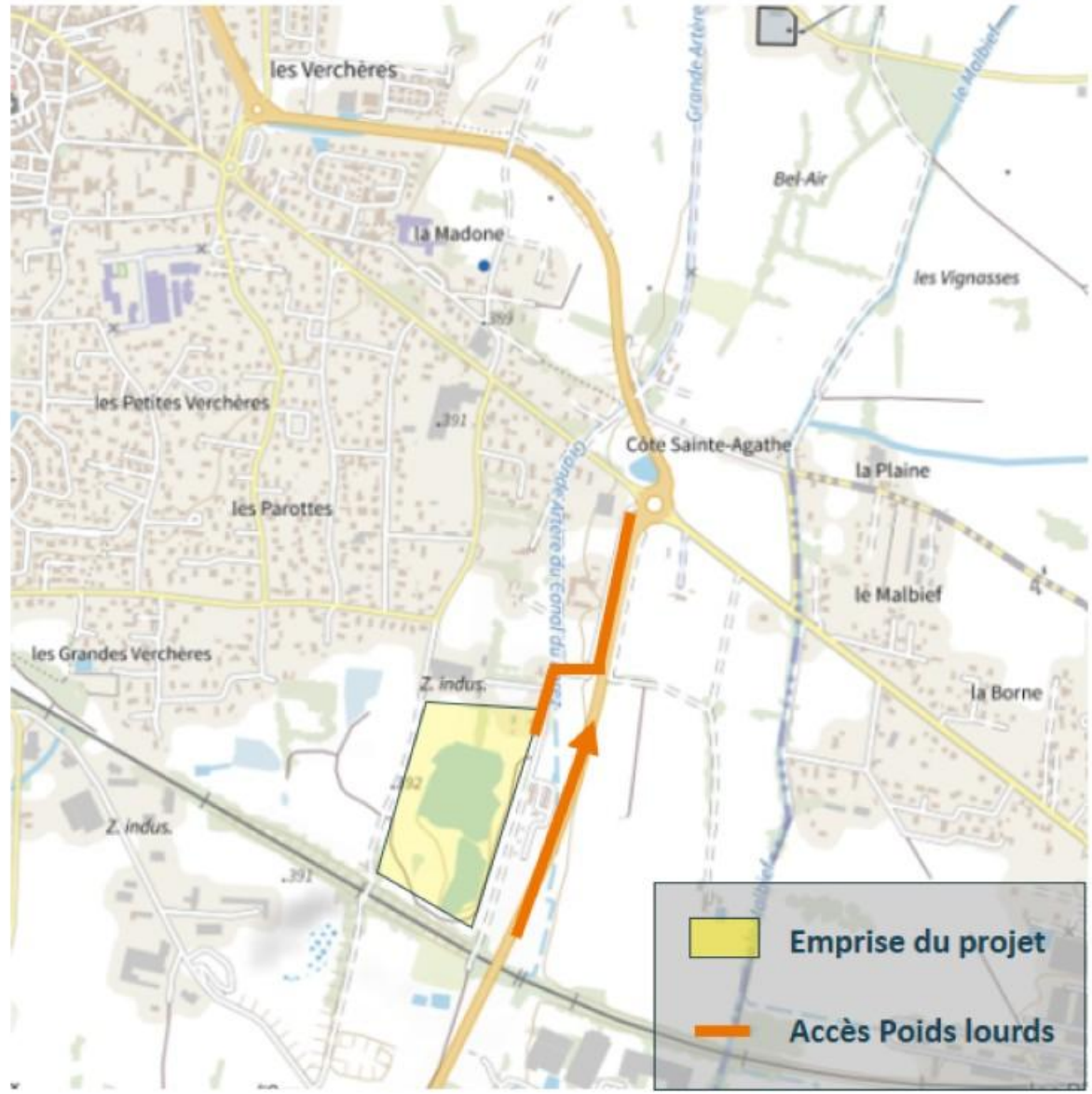


ACCES AU SITE

- VALFOREZ va créer du trafic, les camions des chantiers à proximité viendront vider leurs déblais et acheter des matériaux.
- Estimation d'environ 30 passages par jour
- Excellente desserte adaptée grâce à la RD8

Mesures mises en place :

- L'accès au site se fait par l'entrée nord-est (ancien accès à la carrière)
- Accès compatible et sécurisé pour les PL
- Aucun passage en ville
- Limitation de vitesse à 30km/h



1 -ENTRÉE DU SITE : PONT BASCULE ET CABINE

1 -Entrée du site : Pont bascule et cabine

- Accueil des camions
- Pesage des déchets entrants et des matériaux vendus
- Gestion administrative, surveillance des entrants (caméras) et facturation
- Traçabilité, registre des déchets, suivi journalier





Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)

1 - ENTRÉE DU SITE : PONT BASCULE ET CABINE



Mesures :

- Mise en place de **Demande d'Acceptation Préalable (DAP)**
- Traçabilité et vérification de la provenance des déchets
- Tout doute mène à un refus de réception ou une demande d'analyse des terres
- Un second contrôle visuel et olfactif est réalisé par le conducteur d'engin avant l'enfouissement des déblais
- Personnel formé et vigilent.



Contrôle :

- Contrôles aléatoires par laboratoire agréé,
- Premier contrôle visuel et olfactif à la bascule (présence de caméras) – agent de bascule

2 - PLATEFORME DE VENTE DE MATÉRIAUX

- Aménagement de casiers de stockage
- Stockage des matériaux destinés à la vente (naturels et recyclés)
- Vente aux entreprises et aux particuliers





Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)

3 –PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE :

- Déchargement des camions
- Tri des matériaux : séparation des éléments recyclables et non recyclables
- Transfert des matériaux vers leurs exutoires
- Stockage en tas
- Campagnes de concassage ponctuelles





3 – PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE



- Concasseur mobile (deux campagnes par an d'une dizaine de jours))
- Productions de granulats recyclés en différentes granulométries pour réemploi sur les chantiers.



Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)



3 – PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE

IMPACT SONORE

- Manutention des matériaux,
- Utilisation de la chargeuse (bip de recul),
- Concassage mobile (environ 2 campagnes / an)

Mesures :

- Positionnement des activités bruyantes au sud du terrain
- Activités réalisées en contre-bas grâce au profil altimétrique du terrain,
- Présence de merlons et végétation pour limiter la propagation sonore
- Pas de travail de nuit et de week-end
- Communication des périodes de concassage aux riverains

Contrôle :

- Campagne de mesurage du bruit





3 – PLATEFORME DE TRI / RECYCLAGE

EMISSION DE POUSSIERES

- Manutention des matériaux,
- Passage des camions et engins
- Concassage mobile (environ 2 campagnes / an)
- Temps sec / Canicule / vent

Mesures :

- Arrosage des pistes en fonction des conditions météo et des nuisances
- Positionnement du concassage au sud du site
- Vitesse limitée à 15 km / h sur site
- Présence de merlons et maintient de la végétation



Contrôle :

- Mesures des retombées de poussière à chaque période de concassage.
- Observatoire riverains (site internet)

ZONE DE REMBLAIEMENT

- Volume total de 550 000 m3
- Remblaiement prévu sur 14 ans
- Volume annuel de 40 000 m3
- Ultime vérification avant dépôt définitif des matériaux







ZONE DE REMBLAIEMENT

GESTION DE L'EAU

- Zone d'affleurement de nappe phréatique,
- Vidange régulière de l'eau accumulée dans la zone de remblaiement



Mesures :

- Analyse des eaux avant chaque vidange,
- Contrôles renforcés des déchets inertes entrants sur l'installation,
- Contrôles aléatoires et réguliers des matériaux entrants,
- Pose de trois piézomètres.



Contrôle :

- Contrôle des eaux pompées avant rejet à l'extérieur du site,
- Contrôle trimestriel de la qualité de la nappe grâce aux trois piézomètres.

MATÉRIEL

- Chargeuse
- Concasseur (ponctuellement, 2 campagnes / an)
- Pelle (avec concasseur)
- Bull ou trax (ponctuellement)
- Compacteur (ponctuellement)









ORGANISATION DU SITE

GESTION DE LA BIODIVERSITE

- Inventaire Faune et Flore réalisé sur une année complète
- Présence de certaines espèces protégée sur site
- Présence d'espèces invasives (buddleia, robinier faux acacia, etc.)

Mesures :

- Conservation et sanctuarisation de la partie sud du plan d'eau : zone de refuge pour la biodiversité
- Installation de clôtures adaptées pour la petite faune
- Compensation environnementale hors site : aménagement d'un plan d'eau à proximité pour le Chevalier Guignette sur la commune de Craintilleux.

Contrôle :

- Passage régulier d'un écologue
- Gestion des espèces invasives





REMISE EN ETAT





PERSONNEL / CONTROLES

Deux personnes sur site :

Opérateur bascule / Chef de site :

- Gestion commerciale et administrative
- Gestion et vérification des entrants
- Organisation de la plateforme
- Formation du personnel

Conducteur d'engin :

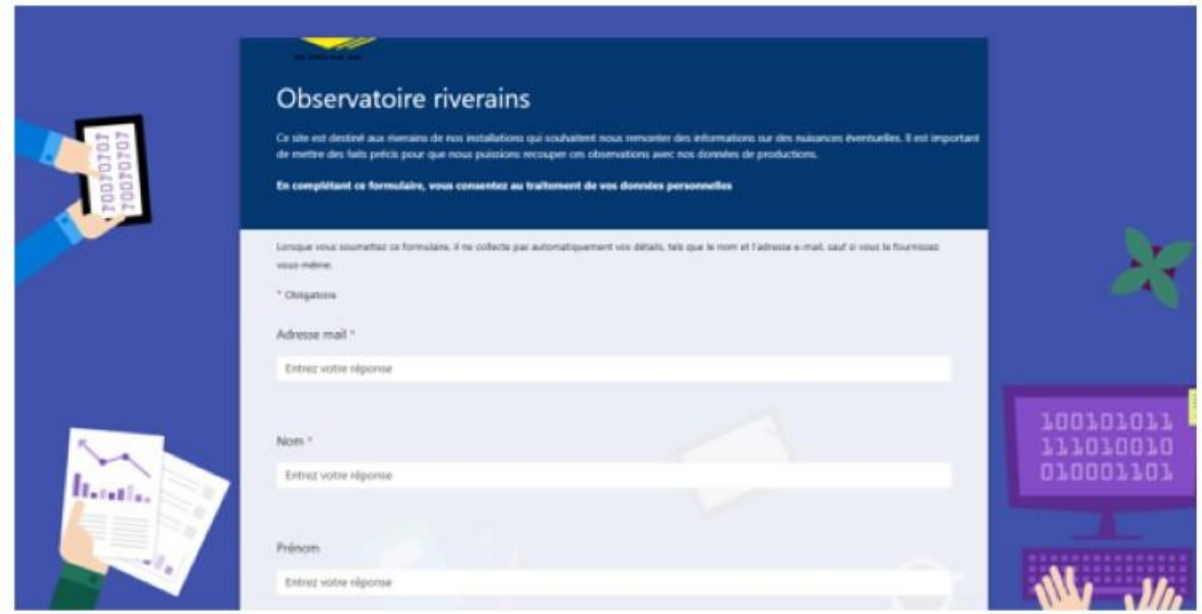
- Déplacement des stocks
- Tri des déchets
- Chargement des camions
- Vérification des entrants
- Mise en dépôt définitif des déchets inertes

- Audits, suivis et contrôles
- Appui des **services support** des sociétés actionnaires: comptabilité, matériel, environnement, juridique,…
- Contrôle interne et externe (ISO, audits internes etc.)
- Contrôle DREAL



ACCEPTABILITÉ ET SUIVI





→ Nous pouvons mettre en place un comité de suivi si besoin.
→ Communication sur les périodes de concassage,
→ Observatoire riverain (site internet),
→ Appels téléphoniques,
→ Visite du site / journée portes ouvertes.

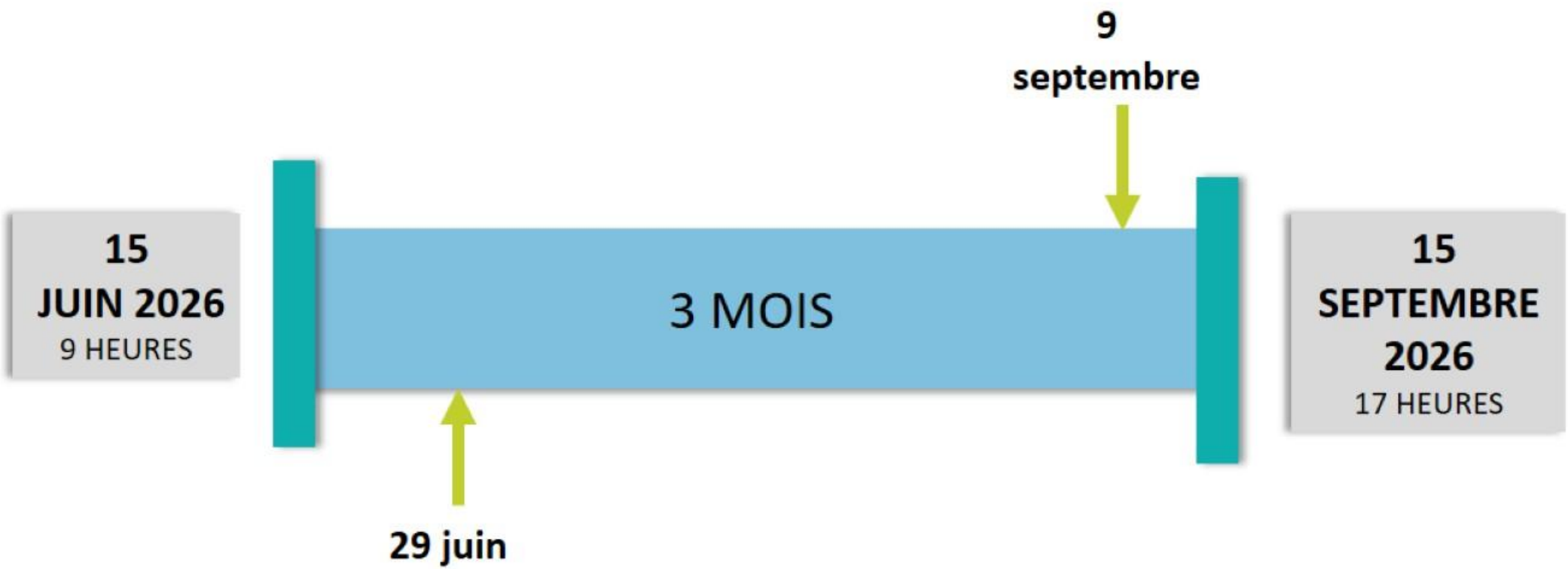
05

QUESTIONS / ÉCHANGES

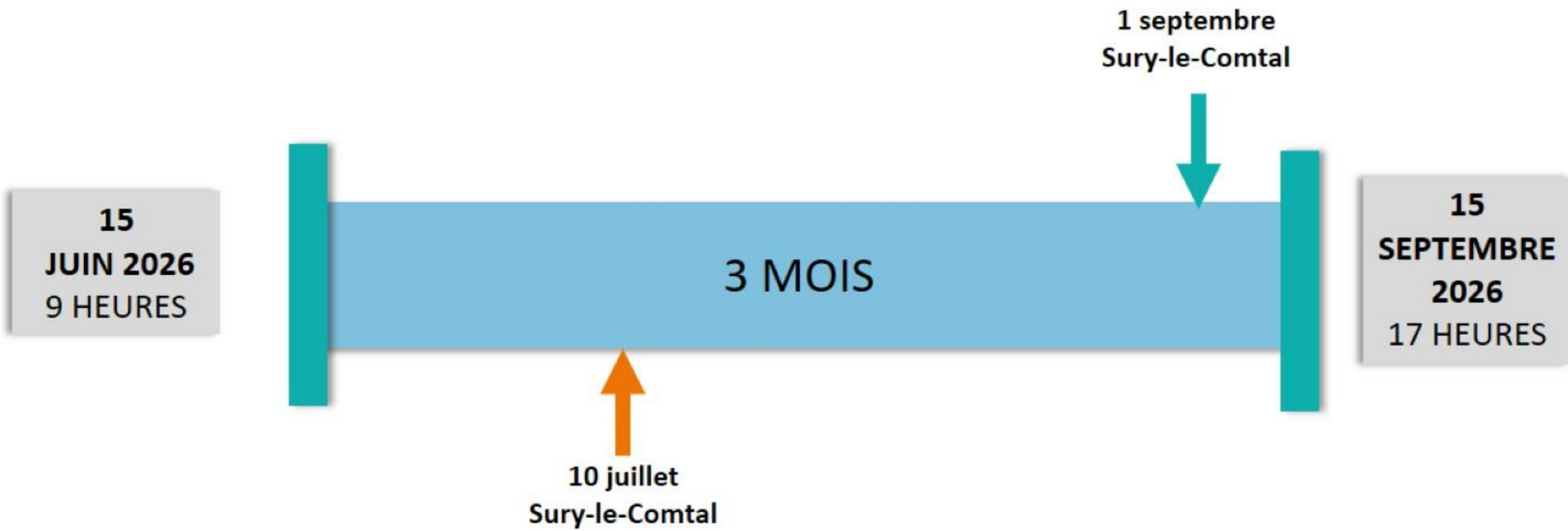


CONCLUSION - MODALITÉS DE PARTICIPATION

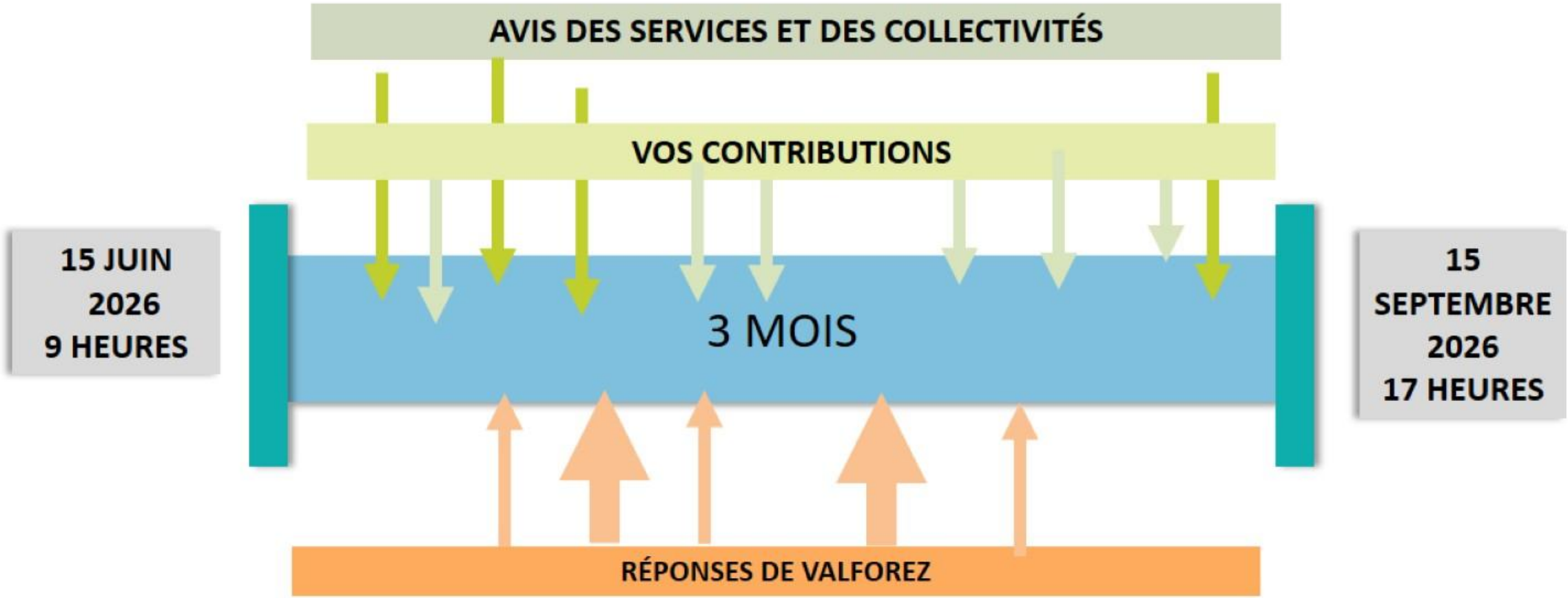
RÉUNIONS PUBLIQUES



PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE



UNE CONSULTATION INTERACTIVE



OÙ CONSULTER LE DOSSIER ?

	SITE INTERNET	DOSSIER PAPIER	CLÉ USB	POSTE INFORMATIQUE DÉDIÉ
CHEZ VOUS - AU BUREAU- EN VACANCES...(SMARTPHONE, TABLETTE...)	✓			
MAIRIE DE SURY-LE- COMTAL		✓		✓
MAIRIE DE BONSON			✓	

COMMENT DÉPOSER VOS CONTRIBUTIONS?

SUR LE SITE INTERNET DE LA CONSULTATION	www.registre-dematerialise.fr/7332/
PAR COURRIEL	Consultation-du-public-7332@registre-dematerialise.fr
SUR LE REGISTRE PAPIER	Mairie de Sury-le-Comtal
PAR COURRIER	Mairie de Sury-le-Comtal : A l'attention de Madame LAMOTTE Commissaire enquêtrice

COMMENT RENCONTRER LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE ?

PERMANENCES		DATES ET HEURES
SURY-LE- COMTAL	TOUT PUBLIC (1)	10 Juillet de 9h à 12h
SURY-LE- COMTAL	TOUT PUBLIC (1)	1er Septembre de 13h30 à 16h30
	POSSIBILITE DE RENDEZ-VOUS SPECIFIQUE POUR LES ASSOCIATIONS	

(1) Quelle que soit la commune de résidence

A QUOI SERT LE SITE DE LA CONSULTATION ?

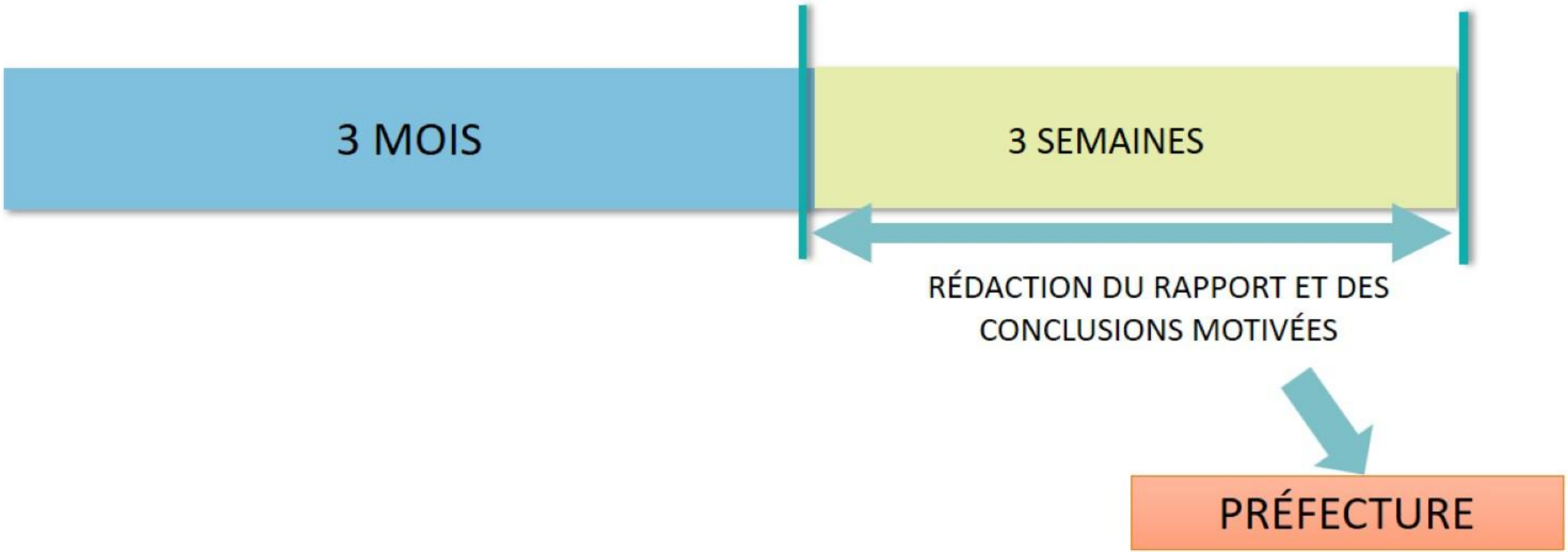
Prendre connaissance du dossier : lire et télécharger les pièces

Découvrir les pièces ajoutées en cours de consultation

- Avis des services et des collectivités
- Avis de la MRAe
- Réponses de VALFOREZ
- Compte-rendu des réunions publiques

Déposer une contribution
Lire les contributions déposées
Lire les réponses de VALFOREZ

SUITE DE LA PROCÉDURE



Demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALFOREZ en vue de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) lieu-dit Les Appens à Sury-le-Comtal

Compte-rendu de la réunion publique de clôture du mercredi 9 septembre 2026

Lieu : Pôle Associatif Jacques Clavier
1C rue des Grands Jardins 42 450 Sury-le-Comtal

Participant(e)s à l'organisation :

- **Animation** :
 - Gisèle LAMOTTE, commissaire enquêtrice.
 - Joyce CHETOT, commissaire enquêtrice suppléante.
- **Intervenants (Maitrise d'ouvrage) : Société VALFOREZ**
 - Frédéric RILLIOT, Direction Territoire Sud-Est, responsable environnement Colas.
 - Cyrille FOND, responsable d'établissement TPCF/Colas Forez.
 - Marin GARCES, responsable économie circulaire Colas.
 - Jean-Yves PORTE gérant la société JEAN-YVES PORTE, travaux publics et transport.

Public :

Elus / personnalités : M. le Maire de Sury-le-Comtal Yves MARTIN.

Au total 35 personnes environ dont plusieurs personnes de l'Association Suryquoise pour la Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature (ASSEN). Présence de la correspondante locale du journal Le Progrès.

Annexe :

Observations/questions du public et réponses de VALFOREZ.

Pièce Jointe :

Diaporama des présentations utilisées en séance.

Rappel du Contexte

Cette seconde réunion a été planifiée par l'avis préfectoral n° : SPM 01/2026 au titre de l'article L 181-10-1 du Code de l'environnement qui dispose que *« dans les quinze dernier jours de la consultation du public, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête organise une réunion publique de clôture avec la participation du pétitionnaire » et que les »les réponses apportées par le pétitionnaire au plus tard lors de la réunion de clôture de la consultation…sont réputées faire partie du dossier de demande, de même que les éventuelles modifications consécutives du projet, sous réserves qu'elles n'en modifient pas l'économie générale. »*

La consultation ayant été ouverte le lundi 15 juin 2026, la réunion a eu lieu le mardi 9 septembre 2026.

Une telle réunion vise à informer et mobiliser le public afin de garantir une participation effective du public durant la procédure et de permettre la prise en compte de ses préoccupations dans la décision finale.

Les commissaires enquêtrices (titulaire et suppléante) en ont assuré la coordination et l'animation, tandis que VALFOREZ en a pris en charge la logistique avec le concours de la mairie de Sury-le-Comtal.

Déroulement de la réunion (de 18h à 20h)

Ouverture de la réunion par la commissaire enquêtrice (10mn)

Après avoir salué les participants la commissaire enquêtrice a rappelé son rôle et exposé le déroulé de la soirée.

Il s'agit de :

- Présenter la synthèse des préoccupations du public, des services, des collectivités recueillies après 2 mois et demi de consultation ainsi que les réponses de Valforez.
- Présenter le projet pour les personnes n'ayant pas assister à la première réunion publique du 29 juin dernier.
- Engager un échange entre le porteur de projet et le public.

Elle informe le public de l'enregistrement des débats de la réunion, enregistrement qui sera détruit dès la réalisation du compte-rendu. Ce dernier et le diaporama seront intégrés dans le registre numérique de la consultation.

Synthèse des préoccupations du public, des services et des collectivités présentées par la commissaire enquêtrice (15 mn)

La commissaire enquêtrice rappelle que la consultation est menée parallèlement à l'instruction du dossier par les services de l'État. Le public peut donc formuler des

observations pendant que les avis administratifs sont recueillis et que le porteur de projet apporte ses réponses. *(Diapositives n°1 à n°8)*

- 63 contributions actuellement soit 130 observations thématiques.
- 33 particuliers ont participé sur le registre et deux permanences ont donné lieu à six entretiens et à la réception de 11 personnes dont des représentants de l' Association Suryquoise pour la Sauvegarde de la Nature et de l'Environnement (ASSEN) .
- Les contributions expriment une opposition au projet.
- Les avis des communes de Sury-le-Comtal et de Bonson ainsi que de Loire Forez agglomération sont défavorables.
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) s'appuie sur les avis des services consultés.
- Une vingtaine de contributions concernent la conservation du plan d'eau et son utilisation pour l'irrigation, l'eau potable, la défense incendie.

Présentation des réponses apportées par les représentants de VALFOREZ (30mn)

La société VALFOREZ annonce qu'après analyse des observations et à la suite d'un échange avec le Sous-Préfet de Montbrison, la DDT et la DREAL elle a décidé de demander la suspension de l'instruction ~~de~~ la demande d'autorisation pour l'ISDI. Cette suspension doit permettre au Syndicat Mixte d'Irrigation du Forez (SMIF) de réaliser les études nécessaires sur la faisabilité d'une réserve d'eau. La durée évoquée est d'un à deux ans sans calendrier définitif à ce stade.

La consultation se poursuit jusqu'à son terme afin de conserver les observations et les éléments d'instruction déjà recueillis ainsi que les engagements pris à ce stade de la procédure. VALFOREZ prévoit d'adresser une demande officielle au préfet et d'échanger avec lui sur les modalités de la suspension. Le projet de réserve d'eau sera prioritaire par rapport au projet de stockage de déchets inertes.

Ensuite les représentants de VALFOREZ présentent rapidement le projet *(diapositives n°11 à n°17)* puis précisent **ses évolutions** afin de prendre en compte les observations du public et des services ***(les diapositives n° 20 à n°30 développent ces éléments d'évolution*)**

Temps d'échanges (1h)

Les principales préoccupations abordées au cours des échanges sont synthétisées ci-dessous :

Plan d'eau : Demandes de préserver la ressource et d'étudier prioritairement ses usages agricoles, incendie, eau potable ou biodiversité.

Confiance et historique du site : des doutes sont exprimés liés aux changements des conditions de remise en état de l'ancienne carrière, et aux engagements non tenus de l'ancien exploitant.

Eaux et ruissellements dus au pompage **:** risques d'inondation ou de débordement, contre-pentes des fossés, rejet vers le Malbief, matières en suspension et conséquences possibles sur les milieux aquatiques, consultation des propriétaires concernés.

Trafic et sécurité : constat de l'étroitesse du chemin de la Petite Plaine, croisement des camions difficiles, salissures de chaussée, problème de sécurité et cohabitation avec les piétons, cyclistes et randonneurs.

Bruit : crainte de son importance avec les passages des camions, le concasseur, les engins et avertisseurs de recul, notamment pour les habitations les plus proches.

Poussières : retombées sur les habitations, les cultures et les espaces voisins, surtout en période sèche.

Contrôle des déchets et pollution relative à la nappe : crainte de dépôts de matériaux non conformes, de terres polluées et d'une contamination tardivement détectée.

Biodiversité : nécessaire prise en compte des espèces protégées, des zones humides.

Cadre de vie et immobilier : dégradation de la tranquillité, faible bénéfice local apporté par ce projet et risques de dévalorisation immobilière.

Réponses et engagements présentés par VALFOREZ

Contrôle des déchets

VALFOREZ indique que chaque apport doit faire l'objet d'une demande d'acceptation préalable. L'origine du chantier est contrôlée, notamment au moyen des informations disponibles sur Géorisques. Les matériaux sont ensuite contrôlés à l'entrée, au pont-bascule et après déchargement. Des analyses physico-chimiques sont demandées en cas de doute et tout apport non conforme est refusé.

Eaux souterraines et rejet

- Passage à un suivi mensuel des piézomètres, alors qu'une fréquence moins rapprochée avait été initialement envisagée.
- Mise en place d'un piège à cailloux et d'un filtre à paille pour limiter les matières en suspension lors du rejet du pompage.
- Débit de pompage de 100 m³ par heure présenté comme un maximum, à moduler selon la capacité réelle du fossé et les conditions rencontrées.
- Engagement à approfondir la question des écoulements et des contre-pentes si le dossier devait reprendre.

Circulation et voirie

- Interdiction d'utiliser le chemin de la Fête-Dieu. Itinéraire prévu par la RD8 et le chemin de la Petite Plaine.
- Rencontre à organiser avec la commune avant toute mise en service afin de traiter l'entretien de la voie, les coûts éventuels et les aménagements de sécurité.
- Les remarques relatives aux croisements, aux cheminements piétons et cyclables et aux salissures de chaussée devront être réexaminées si le projet est réactivé.

Bruit et poussières

- Concasseur implanté à plus de 100 mètres de l'habitation la plus proche et environ 12 mètres sous le terrain naturel.
- Concassage limité à deux campagnes d'environ dix jours par an, à partir de 8 heures, avec engagement de ne pas concasser en juillet et août.
- Contrôle acoustique réel dans les six mois suivant une éventuelle mise en service et utilisation possible d'avertisseurs de recul à bruit modulé de type cri du lynx, y compris pour les sous-traitants.
- Arrosage des pistes et des stocks, dispositif réduisant la consommation d'eau, aspergeur au niveau du concasseur et quatre jauges de retombées de poussières autour du site ainsi qu'un point témoin.

Biodiversité

- Accompagnement par un écologue avant les travaux et pendant l'exploitation; adaptation des travaux en cas de présence d'une espèce protégée.

Suivi local

- Proposition de mettre en place une commission locale information réunissant notamment les élus, les riverains et, si elle le souhaite, la DREAL.
- Engagement de tenir une nouvelle réunion publique si le projet d'ISDI est réactivé après les études sur la réserve d'eau.

Garanties et fin d'activité

VALFOREZ précise qu'une ISDI n'est pas soumise au même mécanisme de garanties financières qu'une carrière. En revanche, la cessation d'activité impose de justifier l'état du site, notamment au moyen de sondages et de la traçabilité des apports. Toute pollution détectée resterait à la charge du dernier exploitant, qui devrait procéder aux travaux nécessaires.

Présentation de la suite de la procédure de consultation par la commissaire enquêtrice et conclusion (5mn)

La commissaire enquêtrice invite les participants à déposer leurs questions et observations au moyen des différents outils proposés, avant le 15 septembre à 17h la consultation reste ouverte jusqu'à ces date et heure.

À compter du 15 septembre, la commissaire enquêtrice dispose d'un délai de trois semaines pour établir son rapport ainsi que ses conclusions motivées, qu'elle

transmettra à la sous-préfecture de Montbrison. Ces documents seront ensuite publiés sur le site dédié à la consultation.

La décision d'autoriser ou non le projet relève de la compétence du préfet.

Pour participer à cette consultation il est encore possible de :

- Contribuer sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7332/.
- Envoyer un courriel : consultation-du-public-7332@registre-dematerialise.fr.
- Adresser un courrier postal en mairie de Sury-le-Comtal à l'attention de Mme LAMOTTE commissaire enquêtrice pour le projet Valforez, mairie de Sury-le-Comtal place de l'Hôtel de Ville 42450 SURY-LE-COMTAL.
- Déposer sur le registre papier en mairie de Sury-le-Comtal.

A 19h15 la commissaire enquêtrice a clôturé cette dernière réunion de la consultation.

Le 09 Septembre 2026

Gisèle Lamotte

Commissaire enquêtrice

ANNEXE COMPTE-RENDU REUNION DE CLÔTURE CONSULTATION DU PUBLIC VALFOREZ DU 9 SEPTEMBRE 2026

Échanges avec les riverains

Question 1 Avertisseurs de recul

Les niveaux de bruit présentés prennent-ils bien en compte les avertisseurs de recul des camions et du chargeur, qui fonctionneront quotidiennement et pourraient être plus gênants que les campagnes ponctuelles de concassage?

- **Réponse apportée :** Le porteur de projet indique que les engins de ses sites sont équipés d'avertisseurs à bruit modulé de type cri du lynx. Ce dispositif peut être réglé afin de préserver la sécurité du personnel tout en limitant la propagation du bruit. VALFOREZ précise qu'il pourra également imposer ce type d'équipement aux transporteurs et sous-traitants.

Question 2 Passage du rejet sous la RD8

Par quel ouvrage l'eau pompée traversera-t-elle la route départementale pour rejoindre le Malbief et les propriétaires concernés ont-ils été consultés?

- **Réponse apportée :** Le tracé doit emprunter le fossé existant puis l'ouvrage de franchissement de la RD8. Au cours de l'échange, des riverains signalent toutefois des contre-pentes et un fonctionnement hydraulique local qui n'auraient pas été correctement appréhendés. VALFOREZ reconnaît que ce point devra être vérifié sur le terrain et approfondi si le dossier reprend.

Question 3 Suivi des piézomètres dans le temps

Le contrôle mensuel permettra-t-il de détecter une pollution qui pourrait apparaître progressivement, notamment après dissolution et migration de composés vers la nappe ?

- **Réponse apportée :** VALFOREZ rappelle que le suivi initialement envisagé a été renforcé pour devenir mensuel. Cette fréquence doit permettre de repérer plus rapidement une anomalie, d'en rechercher l'origine et de retirer les matériaux concernés. Les contrôles des apports en amont restent présentés comme la première mesure de prévention.

Question 4 Garanties financières

Une réserve financière est-elle prévue afin de prendre en charge une éventuelle pollution ou la remise en état du site ?

- **Réponse apportée :** VALFOREZ précise qu'une ISDI n'est pas soumise au même mécanisme de garanties financières qu'une carrière. En fin d'activité, l'exploitant devra néanmoins justifier l'état du site au moyen de la traçabilité et de sondages. Toute pollution détectée et imputable à l'exploitation devra être traitée aux frais du dernier exploitant.

Question 5 Solutions proposées par les carrières

Pourquoi créer un nouvel exutoire alors que des représentants de carrières indiquent disposer de capacités pour recevoir les déblais?

- **Réponse apportée :** Le porteur de projet répond que les conditions d'accueil en carrière peuvent imposer, en plus du coût de dépôt, un rechargement en granulats. Cette organisation convient aux chantiers qui ont simultanément des déblais à évacuer et des matériaux à acheter, mais répond moins bien aux chantiers très excédentaires en déblais. VALFOREZ maintient qu'un déficit d'exutoires existe dans la Loire.

Question 6 Étroitesse du chemin et sécurité des usagers

Comment les poids lourds pourront-ils se croiser sur le chemin de la Petite Plaine et quelles mesures protégeront les riverains, les marcheurs, les cyclistes et les vététistes qui empruntent ce secteur?

- **Réponse apportée** VALFOREZ indique qu'il n'est pas possible d'arrêter immédiatement le détail des aménagements, d'autant que le dossier va être suspendu. Si le projet est réactivé, une rencontre avec la commune devra examiner les possibilités de croisement, l'entretien de la voie, les coûts associés et la sécurisation des différents usagers. Le chemin de la Fête-Dieu restera interdit aux camions du site.

Question 7 Conservation du plan d'eau

Pourquoi remblayer le plan d'eau alors qu'il pourrait constituer une réserve pour l'agriculture, les pompiers ou la biodiversité?

- **Réponse apportée** : VALFOREZ répond que cette demande est désormais prioritaire. Le dossier d'ISDI sera mis en suspens afin que le SMIF puisse étudier la faisabilité d'une réserve d'eau. La consultation ira néanmoins jusqu'à son terme afin de conserver les contributions et les éléments déjà instruits.

Question 8 Confiance dans la remise en état

Comment faire confiance aux nouveaux engagements alors que les riverains considèrent que les obligations de remise en état liées aux exploitations précédentes n'ont pas produit le résultat attendu?

- **Réponse apportée :** Le porteur de projet entend cette défiance mais rappelle que VALFOREZ n'est pas l'ancien exploitant. Il indique que son projet serait encadré par un arrêté préfectoral, des contrôles et des obligations de cessation d'activité. Les questions relatives à la remise en état de BOUYER LEROUX relèvent de l'arrêté préfectoral applicable à cette société.

Question 9 Écoulements agricoles et antécédent de mortalité piscicole

Le pompage ne risque-t-il pas d'aggraver les écoulements vers des parcelles déjà affectées par les contre-pentes des fossés? Comment éviter un nouvel apport massif de matières en suspension dans le Malbief ?

- **Réponse apportée :** VALFOREZ reconnaît ne pas avoir eu connaissance de tous les désordres locaux décrits pendant la réunion. Le débit de 100 m³ par heure correspond à un maximum et devra être modulé. Un piège à cailloux et un filtre à paille sont prévus afin de retenir les matières en suspension. Le porteur de projet reconnaît que ces matières peuvent affecter les poissons et que les conditions réelles d'écoulement devront être vérifiées.

Question 10 Délai nécessaire au projet du SMIF

Combien de temps faudra-t-il pour savoir si la réserve d'eau peut être réalisée et que deviendra le projet VALFOREZ pendant cette période?

- **Réponse apportée:** Les échanges évoquent une durée possible d'environ un à deux ans pour les études, sans engagement ferme. Le calendrier dépendra notamment des études techniques, du financement et de l'administration. Pendant ce temps, l'instruction du dossier VALFOREZ devra être suspendue. La commissaire enquêtrice précise que la décision interviendra donc au-delà du délai habituel.

Question 11 Sécurité et salissures sur la RD8

Le trafic supplémentaire ne créera-t-il pas des risques d'accident ou de salissure sur la RD8, notamment en hiver ou par temps de pluie, et le Département a-t-il répondu sur ce point?

- **Réponse apportée** La commissaire enquêtrice indique que le Conseil Départemental a été saisi mais n'a pas répondu dans le délai imparti. VALFOREZ prévoit, en cas de reprise du projet, d'examiner avec la commune et les gestionnaires concernés l'entretien de la voirie, la propreté et les mesures de sécurité nécessaires.

Question 12 Contrôle des poussières

Comment les retombées de poussières seront-elles mesurées et que se passera-t-il si les niveaux constatés sont trop importants?

- **Réponse apportée** : VALFOREZ prévoit des jauges autour du site ainsi qu'un point témoin hors influence de l'installation. Les dépôts seraient analysés afin de qualifier l'empoussièrement. Si les résultats étaient excessifs, l'exploitant devrait renforcer ses mesures. L'arrosage des pistes et des stocks ainsi qu'un asperseur sur le concasseur sont également annoncés.

Question 13 Origine des camions

Les camions appartiendront-ils tous au groupe Colas ou des transporteurs extérieurs interviendront-ils également?

- **Réponse apportée:** VALFOREZ répond que des transporteurs affrétés interviendront également. Les prescriptions applicables au site, notamment celles concernant l'itinéraire et les avertisseurs de recul, pourront leur être imposées.

Question 14 Intérêt du projet pour Sury le Comtal

Quel bénéfice le projet apporte-t-il réellement à la commune, alors que les riverains auraient à supporter les nuisances liées à des déchets provenant de chantiers réalisés sur un territoire plus large?

- **Réponse apportée :** Le porteur de projet reconnaît que les habitants proches peuvent ne pas percevoir de bénéfice direct. Il rappelle toutefois que les déchets inertes résultent des constructions et aménagements utilisés par tous, que la Loire manque d'exutoires et que les matériaux recyclables seraient prioritairement valorisés.

Question 15 Respect des engagements dans la durée

Comment les riverains pourront-ils vérifier que les mesures annoncées seront réellement appliquées pendant toute l'exploitation?

- **Réponse apportée :** VALFOREZ propose un comité ou une commission locale d'information associant les élus, les riverains et, si elle le souhaite, la DREAL. Un premier bilan serait présenté dans les six mois suivant un éventuel démarrage, puis au moins une fois par an. Un observatoire en ligne permettrait également de transmettre des signalements et d'obtenir une réponse.

Question 16 Nuisances pour une habitante de la rue de Bellevue

Comment garantir la tranquillité quotidienne des habitants proches, notamment des familles avec enfants, face au passage annoncé des camions et au fonctionnement de l'installation?

- **Réponse apportée :** VALFOREZ rappelle que le dossier est suspendu et qu'il serait prématuré d'arrêter de nouvelles mesures détaillées. Si le projet revient, les conditions de circulation et les demandes de la commune devront être réexaminées avant toute reprise.

Question 17 Proximité du concasseur et valeur immobilière

Les représentants accepteraient-ils eux-mêmes d'habiter à proximité d'un concasseur et le projet risque-t-il de dévaloriser les maisons voisines?

- **Réponse apportée :** Les représentants indiquent ne pas pouvoir chiffrer une éventuelle dévalorisation. Ils rappellent que le concasseur serait situé à plus de 100 mètres de l'habitation la plus proche, en contrebas, et que le projet est désormais suspendu.

Question 18 Information du public en cas de reprise

Les habitants seront-ils de nouveau informés si le projet VALFOREZ est réactivé après les études sur la réserve d'eau?

Réponse apportée : VALFOREZ s'engage à organiser une nouvelle réunion publique afin de présenter les résultats des études, les évolutions du dossier et les conditions d'une éventuelle

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIETE VALFOREZ

Réunion publique du 9 septembre 2026

LE CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) au lieu-dit Les Appens à Sury-le-Comtal sollicitée par la Société Valforez.
avec remblaiement et installation de :

- broyage concassage (par campagne)
- transit de produits déchets non dangereux inertes.

Lieu carrière d'argile anciennement exploitée par la société Bouyer-Leroux

LES COMMISSAIRES ENQUÊTRICES

Titulaire : Gisèle LAMOTTE

Suppléante : Joyce CHETOT

ORDRE DU JOUR

BILAN D'ETAPE DE LA CONSULTATION

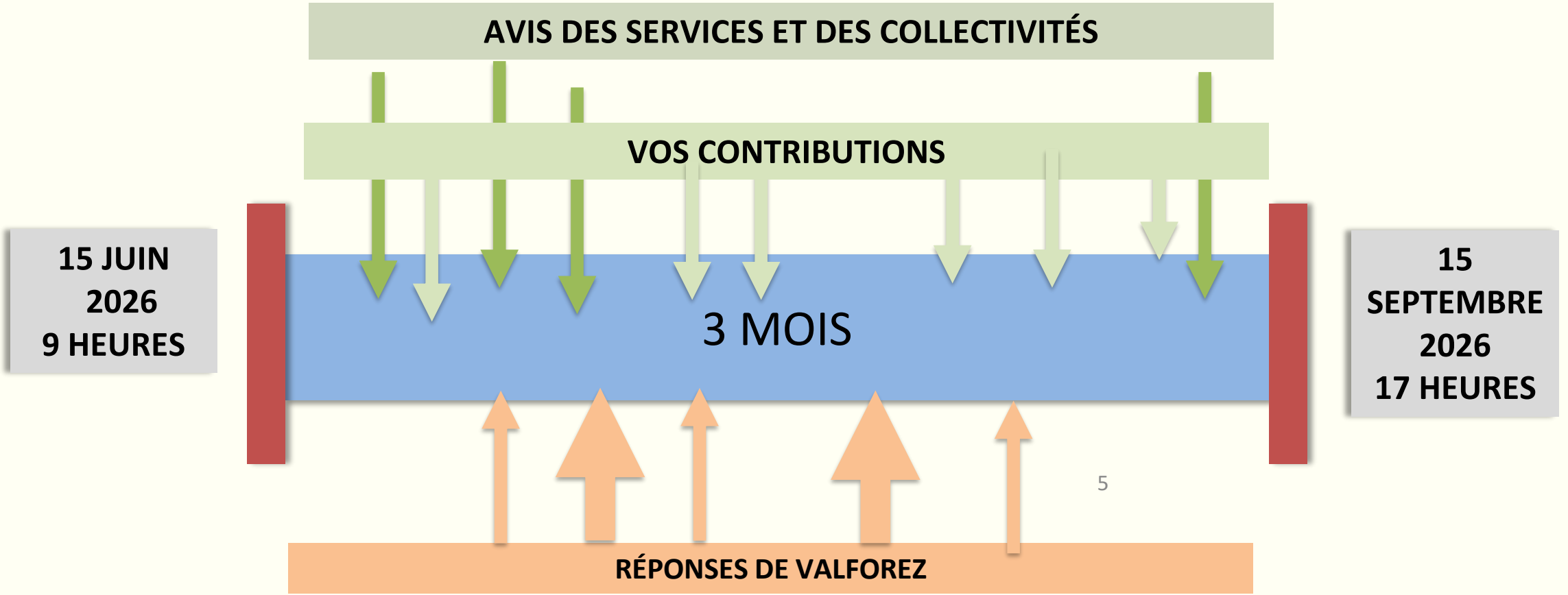
RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET

PRINCIPAUX SUJETS ABORDES ET RÉPONSES VALFOREZ

TEMPS D'ECHANGES

CONCLUSIONS

UNE CONSULTATION INTERACTIVE



BILAN D'ÉTAPE

PERMANENCES

2 permanences en mairie de Sury-le-Comtal et 1 rencontre avec l'ASSEN

- 6 entretiens
- 11 personnes reçues

PUBLICITE COMPLÉMENTAIRE

- Parution d'un rappel d'information dans le bulletin municipal de Sury-le-Comtal en août 2026 et via illiwap

BILAN D'ÉTAPE

- REGISTRE PUBLIC

- 62 Contributions soit 130 observations dont :
- 33 particuliers
- 2 établissement publics (Chambre d'agriculture, SMIF) et le groupement des carriers
- 1 association: ASSEN

- AVIS DEFAVORABLE DES COLLECTIVITÉS de:

Sury-le Comtal , Bonson, Loire Forez agglomération

- AVIS DE LA MRAe (s'appuyant sur l'avis de tous les services consultés)

du 23 juillet 2026

BILAN D'ÉTAPE

REPONSES DE VALFOREZ

Aux contributions du public

MÉMOIRE EN REPONSE DE VALFOREZ A L'AVIS DE LA MRAe

Mis sur le site le 31 août 2026

VALFOREZ –INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES

SURY LE COMTAL (42)



VALFOREZ

Réunion de clôture : 9 septembre 2026

- 1 – Rappel du projet
- 2 – Les évolutions du dossier
- 3 – Echanges / Questions



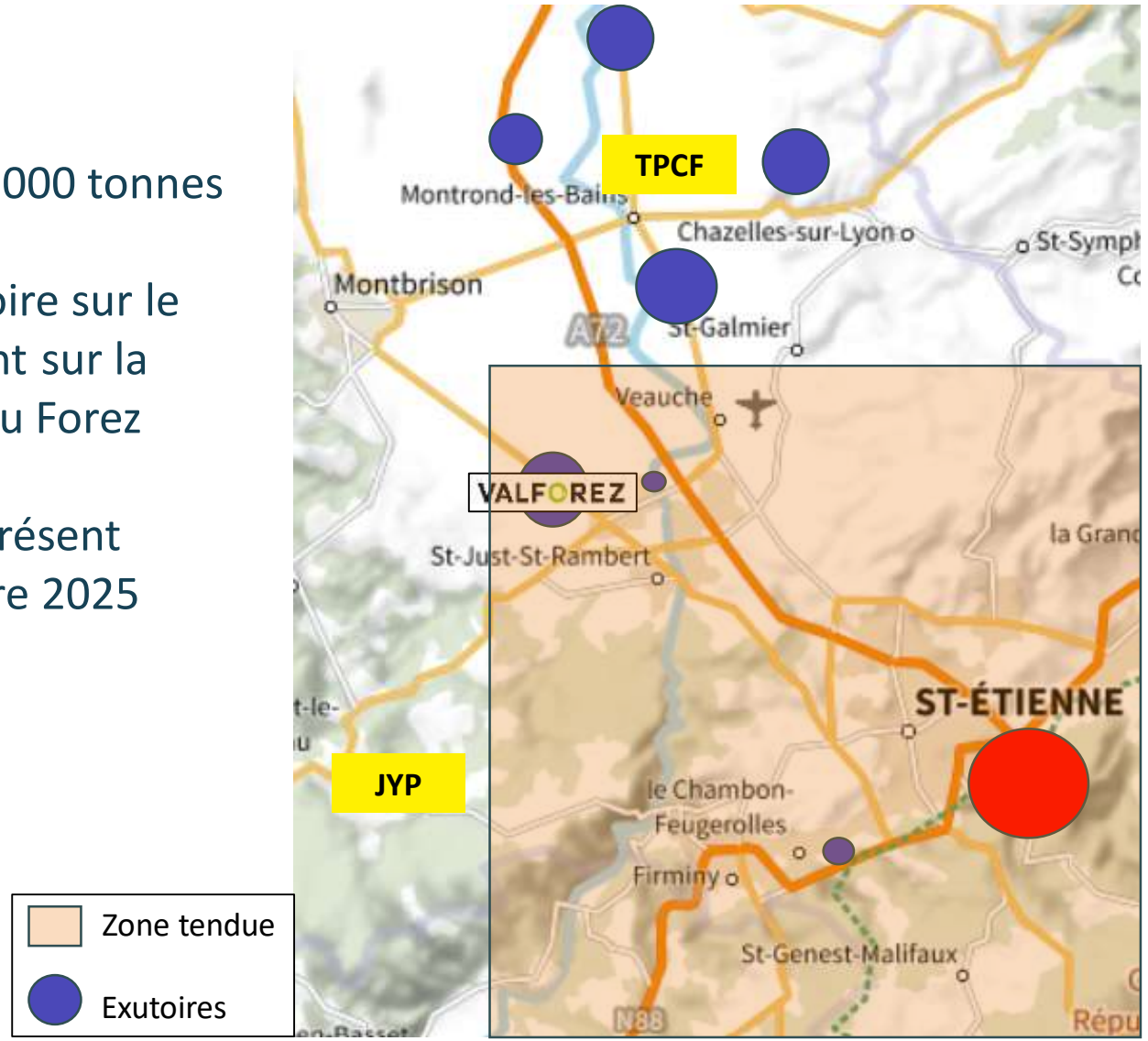
01

Rappel du projet



ETAT DES LIEUX DES EXUTOIRES DANS LA LOIRE

- Capacité d'accueil en 2025 : environ 750 000 tonnes
- Il y a aujourd'hui un réel manque d'exutoire sur le département de la Loire, particulièrement sur la métropole Stéphanoise et sur la plaine du Forez
- Vallon du Vernet qui accueillait jusqu'à présent 300 000 tonnes par an a fermé en octobre 2025



LE CONTEXTE LOCAL

- Favoriser le recyclage des matériaux inertes
- Economiser les ressources naturelles
- Apporter une solution de stockage pour les déchets inertes provenant de la plaine du Forez
- Lutter contre les dépôts sauvages



Plateforme TPCF – Montrond-les-Bains (42)



Décharge sauvage – Andrézieux-Bouthéon (42)

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

TRAVAUX PUBLICS COLAS FOREZ

JEAN YVES PORTE

VALFOREZ

PLAN DE SITUATION





CARACTÉRISTIQUES

- Capacité de remblai totale de 550 000 m3 (soit environ 1 000 000 tonnes)
- Exploitation prévue sur 14 ans + 1 année pour la remise en état – BOUYER LEROUX reste propriétaire du site
- Plateforme de recyclage
- Vente de granulats recyclés aux entreprises et aux particuliers

Déchets inertes acceptés :

- Briques
- Tuiles et céramique
- Bétons
- Mélange de bétons, tuiles, céramiques,

Recyclable

- Terres et pierres

Non recyclable

Déchets non acceptés :

- Verre
- Matériaux contenant de l'amiante
- Déchets non inertes
- Matériaux pollués

Refusé

ORGANISATION

- **0** – Accès au site
- **1** – Entrée du site
- **2** – Base-vie et Pont bascule
- **3** – Plateforme de vente de granulats
- **4** – Plateforme de tri et de recyclage
- **5** – Zone de remblaiement
- **6** – Refuge « biodiversité »



02

Évolutions du projet



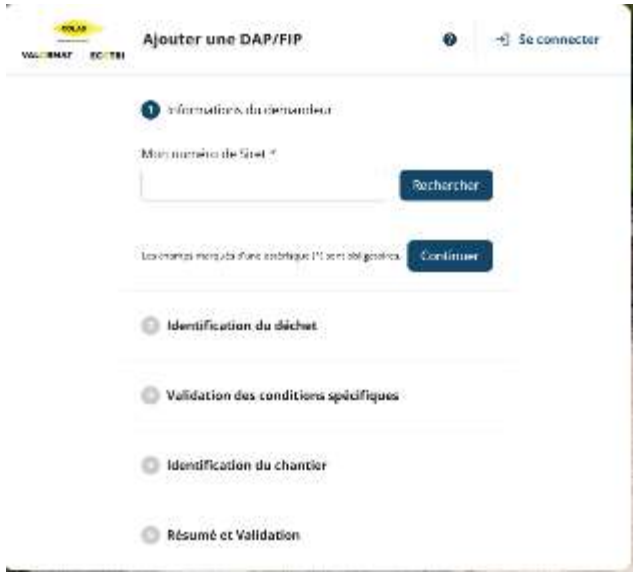
NATURE DU PROJET ET DES DÉCHETS

Crainte d'une décharge accueillant des déchets dangereux, industriels ou ménagers ; doute sur la réalité du recyclage.	Le site recevra exclusivement des déchets inertes issus principalement du BTP. Les bétons, briques, tuiles et céramiques valorisables seront recyclés ; seuls les matériaux inertes non recyclables et conformes seront stockés. Le projet vise 30 000 t/an de recyclage pour une capacité totale de 100 000 t/an.



ADMISSION ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

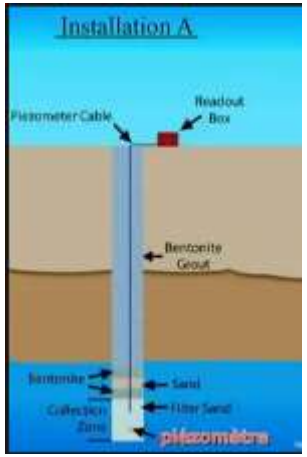
Risque d'apports non conformes, de pollution ou de dépôts sauvages.	Chaque apport fera l'objet d'une procédure d'acceptation préalable, d'un contrôle administratif, d'une pesée et d'un contrôle visuel avant puis après déchargement. En cas de doute : analyses de type pack ISDI. Des contrôles analytiques aléatoires seront réalisés au minimum une fois par mois. Tout lot non conforme sera refusé et retourné à son expéditeur.





EAUX SOUTERRAINES ET RISQUE DE POLLUTION

Présence de la nappe et crainte d'une pollution des eaux ou des captages.	Le sous-sol argileux, peu perméable, limite les circulations. Trois piézomètres permettront un suivi mensuel du niveau et de la qualité des eaux. Toute anomalie entraînera un nouveau prélèvement, la recherche de l'origine, l'identification des lots concernés, des mesures correctives et l'information des services compétents. Aucun captage d'eau potable exploitant directement la nappe n'est identifié à proximité immédiate.



- Passage d'une fréquence trimestrielle à mensuelle

VIDANGE, POMPAGE ET REJET DES EAUX

Interrogations sur le débit de pompage, la qualité des rejets et leur incidence sur le Malbief.	Le débit maximal de 100 m³/h sera modulé ou interrompu selon la météo, le niveau d'eau, l'état du fossé et la qualité des eaux. Les rejets seront précédés d'analyses et transiteront par un piège à cailloux et un filtre à paille. Le fossé sera surveillé quotidiennement. La vidange initiale est prévue entre août et février.



- Filtre à paille en fin de pompage pour éviter tout risque de matière en suspension,
- Variation du débit en fonction des conditions météo

CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Hausse du trafic, passage dans les bourgs, utilisation du chemin de la Fête-Dieu et sécurité au carrefour de la RD8.	Le trafic attendu est d'environ 22 camions entrants par jour, soit 2 à 3 allers-retours par heure. L'accès sera imposé depuis la RD8 par le chemin de la Petite Plaine, sans passage par les centres de Sury-le-Comtal ou de Bonson. Le chemin de la Fête-Dieu sera interdit à la desserte du site. Des consignes transporteurs, limitations de vitesse et panneaux de sortie de camions seront mis en place.

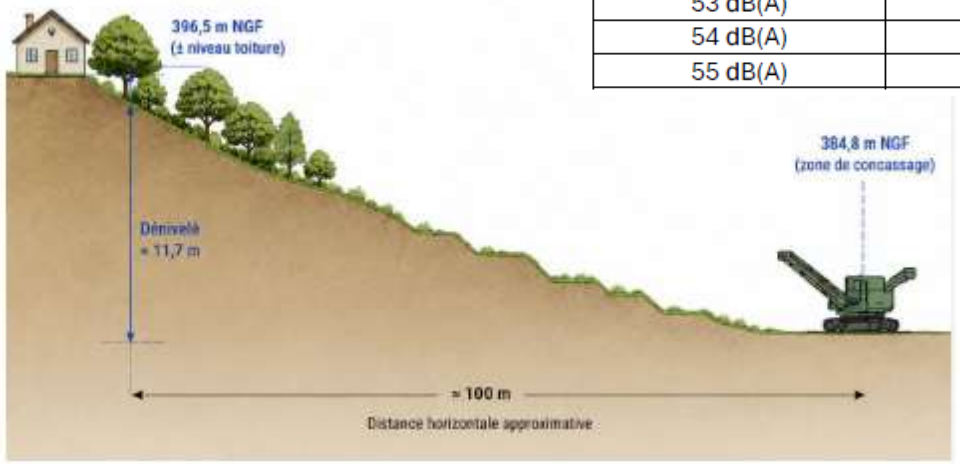


- Accès obligatoire par la RD8 et le chemin de la Petite Plaine ; interdiction du chemin de la Fête-Dieu
- Un point sera fait avec la mairie pour aborder le sujet de l'entretien et la gestion de la route d'accès

BRUIT

Nuisances pour les habitations proches et l'aire d'accueil, particulièrement pendant le concassage et avec les avertisseurs de recul.	Le site fonctionnera du lundi au vendredi de 7 h à 17 h ; le concassage commencera à 8 h. Il sera limité à **deux campagnes** d'environ deux semaines par an, dans la partie sud du site, en contrebas. Des contrôles acoustiques seront réalisés avant travaux, dans les six mois suivant le démarrage et lors de chaque campagne. Des avertisseurs adaptés seront privilégiés (cri du lnx).





Bruit résiduel estimé	Niveau sonore estimé avec VALFOREZ	Emergence estimée
52 dB(A)	56.4 dB(A)	4.4 dB(A)
53 dB(A)	56.8 dB(A)	3.8 dB(A)
54 dB(A)	57.3 dB(A)	3.3 dB(A)
55 dB(A)	57.8 dB(A)	2.8 dB(A)

POUSSIÈRES ET QUALITÉ DE L'AIR

Émissions liées au concassage, aux pistes et au remblaiement ; exposition des riverains.	Les pistes et stocks seront arrosés si nécessaire, la vitesse sera limitée et les opérations génératrices de poussières pourront être adaptées ou interrompues en cas de conditions défavorables. Les retombées de poussières feront l'objet d'un suivi renforcé, notamment pendant les phases de concassage et de remblaiement.



- Utilisation produit eco-pist en cas de restrictions d'eau
- Pas de concassage sur la période estivale (juillet et août)
- Démarrage du concassage à 8h et non 7h

BIODIVERSITÉ, BOISEMENTS ET ZONES HUMIDES

Destruction d'habitats, dérangement des espèces et effets cumulés du projet.	Les enjeux reposent sur des inventaires multi-taxons réalisés sur un cycle annuel, avec 12 interventions entre octobre 2022 et octobre 2023. Le projet applique la séquence éviter–réduire–compenser, prévoit une dérogation espèces protégées et un suivi écologique. La destruction nette de zones humides a été réévaluée à 4 094 m², après exclusion des secteurs non végétalisés ne répondant pas aux critères retenus.



- Passage d'un écologue pendant les travaux et la phase d'exploitation. Si nouvelle espèce présente (Guêpier d'Europe par expl elle sera prise en compte)

REMISE EN ÉTAT AGRICOLE

Doute sur la remise en état, le devenir des terres et l'articulation avec les obligations de BOUYER LEROUX.	**La remise en état sera conduite progressivement et adaptée à l'exploitation agricole future du site. Le projet VALFOREZ est conforme à l'arrêté préfectoral n° 268-DDPP-25 du 30 octobre 2025 obtenu par BOUYER LEROUX, qui modifie les conditions de remise en état. Cet arrêté est consultable sur Géorisques, rubrique « Installations classées ».**





- Apport de terre végétale et suivi par un ingénieur agronome la dernière année

SUIVI, INFORMATION ET DIALOGUE

Crainte d'un défaut de contrôle après l'autorisation et demande de transparence envers les riverains.	**Les suivis réglementaires porteront notamment sur les eaux, le bruit, les poussières et la biodiversité. Un observatoire sera mis en place afin que les riverains puissent signaler les nuisances ou anomalies constatées et permettre une réponse rapide de l'exploitant.**



- Mise en place d'un comité de suivi une fois par an minimum et dans les 6 mois suivants la mise en route
- Communication sur les périodes de concassage (Hello travaux)
- Observatoire riverains (site internet) avec retour sous 48h

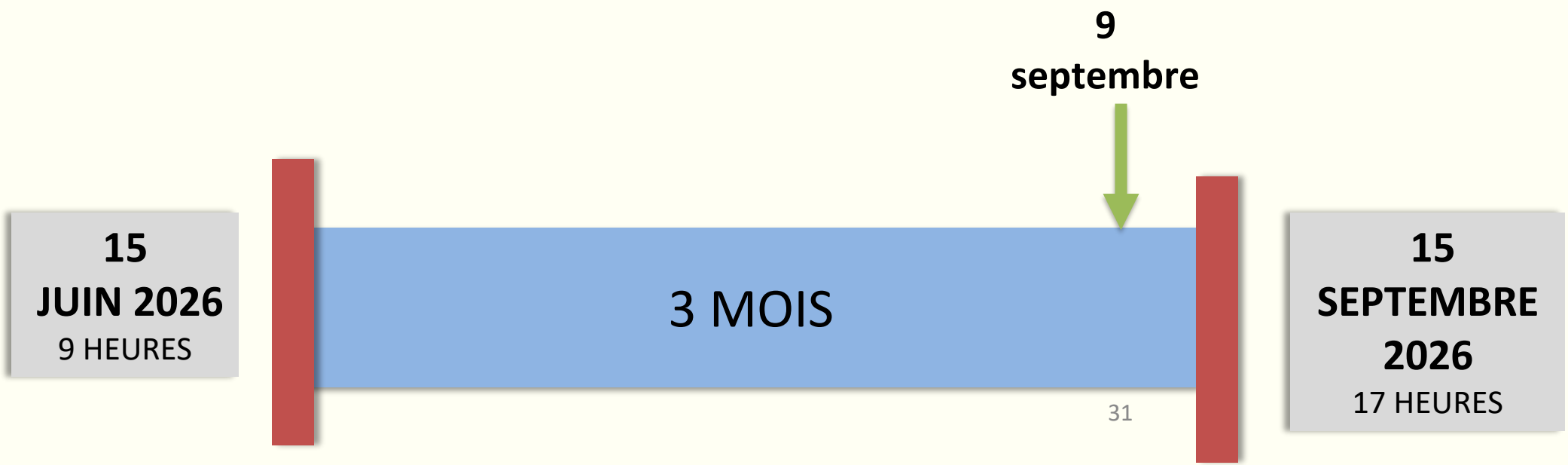
05

QUESTIONS / ÉCHANGES



CONCLUSION

IL RESTE 6 JOURS…



SUITE DE LA PROCÉDURE

